

COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Séance du 22 novembre 2023,
Dans les locaux du Courtyard Paris Porte de Versailles,
5 rue Ernest Renan à Issy les Moulineaux (92130)

Compte rendu

Participants :

Xavier Pintat, président du Comité du système de distribution publique d'électricité,
Lydie Sartout, secrétaire du Comité du système de distribution publique d'électricité,

Au titre des représentants de l'État :

Absent excusé représenté : [Mme Dassonville](#)~~Laurent Petiau~~, adjointe au chef du bureau des services publics locaux, représentant la Direction générale des collectivités locales, représenté par [Mme Paternotte](#)~~Benjamin Perier~~,
Absent excusé représenté : [Sébastien Justum](#)~~Romain Valenty~~, Directeur de participations Énergie ~~adjoint~~ (Agence des participations de l'État), représenté par Nicolas Masérak,
Absent excusé représenté : Laurent Kueny, en tant que commissaire du gouvernement, représenté par Hermine Durand, sous-directrice adjointe des systèmes électriques et des énergies renouvelables à la Direction générale de l'énergie et du climat (Dgec), et Florian Leduc, Chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Dgec,
Expert : Aude Mailfait, adjointe au chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Dgec,

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Olivier Béatrix, conseiller régional Centre-Val-de-Loire,
Jean-Patrick Masson, vice-président de la Communauté urbaine du Grand Dijon,
Expert : Philippe Angotti, directeur général adjoint de France urbaine,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

Xavier Pintat, président de la FNCCR,
Expert : Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

Guy Hourcabie, président du Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,
Absent excusé représenté : Jean-Luc Dupont, président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, ayant confié son pouvoir au président du CSDPE,
Experts : Charles-Antoine Gautier, directeur adjoint pour l'énergie, FNCCR, Anne Barbarin, cheffe du département Énergie, FNCCR,

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

Olivier Dubray, directeur de la SICAE Est,

Au titre des représentants de la société Enedis :

Marie-Christine Aulagnon, directrice exécutive Finances, Achats et Assurances,
Christian Buchel, directeur exécutif Clients et Territoires,
Hervé Champenois, directeur exécutif Technique,
Experts : Jean-Baptiste Morel, directeur adjoint Concessions, Nicolas Chauvet, chargé de mission au département Concessions et auprès du secrétariat du CSDPE,

Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Observateur : Edith Hector, cheffe du département Distribution de la direction des réseaux.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023
2. Arrêté de nomination des membres du CSDPE
3. Validation de la lettre d'accompagnement du rapport d'activités 2022 du CSDPE à la Ministre Agnès Pannier-Runacher
4. Présentation par Enedis de sa politique d'investissements 2024, pour avis du CSDPE
5. Présentation de la Dgec sur les premières orientations relatives à la programmation pluriannuelle de l'énergie et à la stratégie nationale bas carbone
6. Point sur le déroulement de la campagne 2023 des conférences départementales : point sur les conférences déjà programmées et celles restant à caler
7. Présentation par Enedis d'un retour d'expérience à chaud des tempêtes Ciaran et Domingos

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023 est validé, modulo une précision relative à la potentielle ouverture des données des conférences départementales et du site internet du CSDPE aux autorités concédantes, à la demande de la FNCCR.

POINTS 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ARRÊTÉ DE NOMINATION DES MEMBRES DU CSDPE

La représentante de la Dgec indique qu'un nouvel arrêté de nomination des membres du CSDPE est en cours de signature par la ministre chargée de la transition énergétique, et qu'elle considère que, compte tenu des participants, la séance du jour peut être réputée valable. En cas de besoin, une nouvelle séance pourrait être organisée en distanciel.

(NdR : l'Arrêté du 22 novembre 2023 portant nomination au comité du système de distribution publique d'électricité a été publié au Journal officiel de la République française du 20 décembre 2023 – La représentation en séance était globalement conforme au contenu dudit arrêté)

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DE LA LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU CSDPE À LA MINISTRE AGNÈS PANNIER-RUNACHER

Le président du CSDPE propose une modification du dernier paragraphe du projet de courrier, visant notamment à faire référence à la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le CSDPE valide le projet de courrier et la version définitive du rapport d'activités 2022, pour envoi par le Président du CSDPE à la ministre chargée de l'énergie.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION PAR ENEDIS DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS 2024, POUR AVIS DU CSDPE

Le directeur exécutif en charge de la Direction Technique d'Enedis présente la politique d'investissements d'Enedis pour l'année 2024, sur la base d'un support.

Il souligne notamment que cette politique s'inscrit dans un contexte complexe qui allie un **changement climatique** exacerbé, avec des effets importants pour les réseaux de distribution d'électricité, une **transition énergétique** active et le développement de la **mobilité électrique**.

La politique d'investissements s'inscrit donc dans un **triple défi** :

- Répondre à l'accélération du rythme de raccordement des EnR porté par le photovoltaïque en basse tension ;
- Accompagner la montée en puissance du raccordement des installations de recharge des véhicules électriques, en particulier les colonnes horizontales ;
- Moderniser les réseaux et améliorer leur résilience par un traitement systématique des ouvrages à risque.

Le CSDPE émet un avis positif sur la politique d'investissements proposée pour 2024 par Enedis, et formule les observations suivantes :

- L'éradication des fils nus en basse tension doit se faire dans les meilleurs délais, sans attendre l'échéance de 2040 comme pourrait le laisser entendre le support d'Enedis, qui utilise de manière imprécise les termes « à l'horizon 2040 ».
- Les autorités concédantes seront vigilantes quant à la rénovation programmée (notamment l'effet des 25 années supplémentaires) et considèrent que le patrimoine doit être correctement maintenu/rénové dans les temps nécessaires (notamment les ouvrages sollicités par les événements extrêmes).
- Les dépenses d'investissements (Capex) intègrent la digitalisation des postes HTA/BT (capteurs, indicateurs de défaut, ...).
- Les références aux dépenses d'investissement en matière de raccordement, renforcement, moyens d'exploitation, systèmes d'information ou gros outillage et patrimoine doivent être précisées et cohérentes avec les définitions utilisées dans le cadre des conférences départementales prévues par la loi Nome.

Les discussions dans le cadre de la présentation ont permis de partager d'autres sujets divers, comme la définition des événements exceptionnels, les délais de raccordement, le plan de développement des réseaux ou le lancement de la préparation de la septième version des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe 7).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DE LA DGECE SUR LES PREMIÈRES ORIENTATIONS RELATIVES À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE ET À LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE

Sur la base d'un support provisoire, les équipes de la Dgece dressent les premières orientations relatives à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Il est tout d'abord rappelé que la PPE et la SNBC s'inscrivent dans un processus long (initié depuis 2021) et complexe (avec des changements de perspectives législatives), et reposent sur cinq piliers : réduction de la consommation, augmentation de la production d'énergies décarbonées, adaptation des réseaux, sécurité d'approvisionnement et compétitivité/préservation du pouvoir d'achat.

Concernant la filière nucléaire, la Dgece annonce qu'il n'y aura plus de fermetures de centrales et que des EPR supplémentaires pourraient être construits (6 puis 8).

Les membres du CSDPE remercient la Dgece pour ces éléments prospectifs, et soulignent l'enjeu d'articulation de la future PPE avec les réseaux d'électricité et les territoires.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2023 DES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES : POINT SUR LES CONFÉRENCES DÉJÀ PROGRAMMÉES ET CELLES RESTANT À CALER

Sur la base d'un support, un représentant d'Enedis dresse un premier état des lieux de la campagne 2023 des conférences départementales prévues par la loi Nome.

En synthèse, il ressort qu'il reste 13 départements pour lesquels les conférences départementales ne semblent pas encore planifiées, notamment en Île-de-France. Les représentants de la FNCCR demandent le soutien de la Dgece pour que les préfetures organisent effectivement les conférences départementales, et précise que la Cour des comptes a souligné l'enjeu de la tenue de ces conférences. Concernant plus spécifiquement l'Île-de-France, la FNCCR indique que le comité de suivi JO/Énergie pourrait être utilisé. Les membres du CSDPE conviennent que les experts de la Dgece, de la FNCCR et d'Enedis peuvent s'entendre pour identifier et mener les actions de relance qui pourraient être nécessaires.

Enedis indique par ailleurs avoir d'ores et déjà reçu les remontées de la part d'une dizaine de départements/conférences départementales. Enedis propose de dresser un nouvel état des lieux à la fin janvier, afin d'identifier les préfetures à relancer afin d'obtenir les remontées de supports de présentations, données et comptes rendus.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION PAR ENEDIS D'UN RETOUR D'EXPÉRIENCE À CHAUD DES TEMPÊTES CIARAN ET DOMINGOS

Sur la base d'un support, le directeur exécutif en charge de la Direction Technique d'Enedis (qui était par ailleurs directeur de crise lors de l'événement) dresse un premier déroulé des événements de la tempête Ciaran, et indique qu'un retour d'expérience plus complet est lancé et sera présenté en CSDPE.

Il souligne qu'Enedis a été endeuillée à la suite du décès d'un de ses salariés dans une situation globale qui a atteint des niveaux jamais connus dans leur intensité. Les membres du CSDPE ont partagé cette situation tragique.

Enedis décrit factuellement la situation rencontrée entre la nuit du 29 octobre et le 5 novembre, et les actions menées par l'entreprise pour faire face aux événements.

Avec un pic de 1,2 million de clients coupés le 2 novembre, la tempête Ciaran est un événement d'ampleur extrême, avec un impact deux à trois fois plus importants sur les régions Bretagne et Normandie que lors de la tempête de 1999.

Au-delà des effets directs sur les réseaux eux-mêmes, c'est l'impact sur la végétation et leurs conséquences qui a eu des effets importants (la majorité d'entre eux).

Enedis souligne les enjeux de communication, à l'égard des pouvoirs publics et des parties prenantes locales, qui ont été décisifs pour permettre d'expliquer et de donner de la visibilité sur la crise.

Des membres du CSDPE ont fait état de leur satisfaction quant à la préparation, les interventions et la communication d'Enedis à cette occasion – même si cela s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. La FNCCR indique avoir été particulièrement satisfaite des supports mis à disposition par Enedis au cœur de la crise, permettant de rappeler à notamment tous les enjeux de sécurité et les précautions à prendre.

Un représentant des intercommunalités et des régions considère que cet événement doit nous amener collectivement à nous interroger sur :

- Des occurrences plus fréquentes et plus violentes de ce type d'événements ;
- Le besoin d'exercices de crise d'ampleur nationale ;
- Les enjeux futurs en matière de stratégies d'investissement des acteurs, en soulignant l'importance de tels retours d'expérience.

La FNCCR fait état d'une motion prise le 16 novembre remerciant l'ensemble des intervenants et équipes de secours, ainsi que les gestionnaires de réseaux pour les moyens mis en œuvre. La FNCCR considère que cet événement majeur met en évidence l'enjeu d'accentuer l'enfouissement des réseaux, en particulier à hauteur de 70% dans les territoires fortement exposés et d'orienter les programmes pluriannuels d'investissement vers la sécurisation. Par ailleurs, les fonds mis à disposition du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (Facé) devraient être augmentés, compte tenu de montants stables en euros courants depuis 2012 alors même que la transition écologique est très active dans les territoires ruraux.

Au-delà du retour d'expérience immédiat des tempêtes Ciaran et Domingos, les membres du CSDPE conviennent qu'il y a toujours des leviers d'amélioration possible (exemples donnés sur l'identification/traitement des résidences secondaires, l'enjeu de l'enfouissement, l'identification de lieux stratégiques (de stockage ou repli/organisation) ou encore de l'exceptionnalité » désormais assez relative d'événements de ce type).

Les membres du CSDPE remercient Enedis pour son intervention sur le sujet et invitent Enedis à l'occasion de la prochaine réunion à faire un point sur le diagnostic et les enjeux de reconstruction du réseau.

POINTS DIVERS

Les membres du CSDPE invitent leurs experts à poursuivre leurs travaux concernant les évolutions du site internet du CSDPE. La représentante d'Enedis indique que Enedis prendra en charge le maintien en condition opérationnelle du site à fonctionnalités existantes, mais qu'un appel d'offres est à lancer et que les modalités globales de financement restent à instruire si le site est amené à évoluer.